



# Comité de Quartier Pondeilh

## Compte-rendu de la réunion du 17 juin 2025

La réunion débute à 20h05 et se déroule en présence de :

**Marie-Lyse BISTUÉ** : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

**Frédéric LOUSTAU** : Élu référent du quartier

**Philippe GUILLEMANT** : Correspondant du quartier

**Flora LAPERNE** : Conseillère municipale

**Philippe GARROTÉ** : Élu référent du quartier (absent-excuse)

Intervenants :

**Monsieur BOISSEAU** : Gendarme, correspondant sûreté de la Brigade de Gendarmerie d'Oloron Sainte-Marie

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr  
p-garrote@oloron-ste-marie.fr  
f-loustau@oloron-ste-marie.fr  
p.guillemant@orange.fr

Public : 33 personnes

Monsieur Frédéric LOUSTAU souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et demande d'excuser Monsieur Philippe GARROTÉ qui ne peut pas être présent, retenu par une urgence.

## **1) Intervention de Monsieur Boisseau, gendarme, correspondant sûreté à la brigade d'Oloron Sainte-Marie**

M. Philippe GUILLEMANT explique que suite à des remarques récurrentes concernant les incivilités et comportements dangereux des cyclistes, trottinettes et autres (constatés autant dans le quartier qu'ailleurs en ville), une invitation à venir débattre et répondre sur ces sujets lors d'une réunion du comité de quartier a été adressée à la Gendarmerie qui a répondu favorablement.

La parole est donnée à M. BOISSEAU, gendarme et correspondant sûreté à la brigade d'Oloron Sainte-Marie.

M. Boisseau donne quelques informations concernant le fonctionnement de la brigade :

- La brigade se situe à l'Avenue St-Cricq.
- Les horaires d'ouverture des bureaux sont : du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche et les jours fériés, de 9h à 12h et de 15h à 18h.
- Il est conseillé d'appeler le 05.59.39.04.17 : un militaire est toujours en poste pour répondre aux appels. En dehors de ces heures, il faut composer le 17. Ce centre opérationnel de la gendarmerie et du renseignement répond 24h/24 et 7j/7 aux sollicitations des usagers.
- Le commandement est assuré par le Capitaine RIMLINGER.
- Il y a trois bâtiments de gendarmerie sur la commune : la brigade Avenue St-Cricq, la compagnie de gendarmerie départementale située Boulevard François Mitterrand et le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne), situé à St-Pée.

Question : Les riverains sont inquiets de la vitesse des véhicules jugée excessive devant l'école. Aussi, le STOP de la rue est rarement respecté.

Réponse : M. Boisseau explique que 2 véhicules avec 2 gendarmes à bord patrouillent régulièrement. Il signale que la Police Municipale circule aussi, mais faute d'effectifs de part et d'autres, il est difficile de couvrir tout le secteur. Il informe que la brigade doit couvrir la ville ainsi que 26 communes alentour. À noter que la CRS fait aussi des patrouilles.

Les gendarmes restent à l'écoute des riverains si besoin.

Question : Une riveraine se plaint du bruit lors des soirées d'après match au club house de la salle Palas. Elle se fait aussi la porte-parole d'autres riverains qui selon ses dires en ont vraiment « ras le bol ». Elle demande si la gendarmerie interviendra si elle les appelle.

Réponse : Mme Bistué et M. Loustau expliquent que ces soucis ont été signalés et remontés régulièrement aux dirigeants et joueurs à qui il a été demandé de signer une charte lors de la réouverture du complexe.

M. Boisseau répond que la nuit, les effectifs sont très restreints. Il leur est néanmoins possible de faire appel à un renfort mais comme expliqué précédemment, ils doivent gérer la ville et les 26 communes environnantes. Il va de soi que c'est l'urgence qui prime. Sur cette demande précise, ils peuvent venir constater le bruit (tapage nocturne). La gendarmerie dispose d'un mesureur de décibels.

Une discussion s'engage et les personnes présentes font état de remarques et d'incivilités : vitesse excessive des véhicules dans la commune, notamment le soir, livreurs en augmentation constante du fait de nouveaux modes de consommation (arrêts fréquents et gênants), un camion stationne souvent devant une maison Route de Bayonne, gênant les manœuvres des habitants.

Réponse : Le correspondant gendarmerie explique que lorsqu'ils sont en patrouille, évidemment, il est plus rare de voir ces comportements. Il est vrai que le véhicule de gendarmerie se voit de loin, même sans gyrophare !

En ce qui concerne les livreurs, ils sont régulièrement contrôlés et verbalisés mais continuent malheureusement, ayant des plannings très serrés.

Les camions sont contrôlés très régulièrement depuis Bedous (vitesse ronds-points etc).

Il explique intervenir aussi, à leur demande, dans les écoles et collèges sur des sujets aussi divers que la prévention routière, les violences scolaires, la drogue, l'alcool, le harcèlement.

La brigade fait aussi régulièrement des contrôles aux horaires de rentrée et sortie des collèges et lycées (contrôle sacs etc).

Les participants à la réunion relatent quelques situations dangereuses en matière de sécurité routière, s'interrogent sur la puissance sonore de la musique dans les véhicules roulant vitres ouvertes : est-ce verbalisable ?

- Une personne constate que depuis que les « caravanes » se sont installées au stade de foot. Des personnes se présentent pour effectuer des travaux divers. Ont-ils le droit de faire du porte à porte ?

Réponse : Oui, si ce sont des professionnels avec un numéro de siret.

Le gendarme indique qu'il a bien noté ces informations. Il informe que la brigade travaille en collaboration avec la police municipale à qui ces informations seront aussi communiquées.

Suite à des questions diverses, Monsieur BOISSEAU nous communique d'autres informations :

- La brigade dispose d'autres renforts si besoin : le PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) qui agit en véhicule sérigraphié, mais aussi en voiture civile. Comme dit précédemment, la CRS effectue aussi des patrouilles.

- La nuit, les effectifs de la brigade sont réduits mais les soirées sont rarement « tranquilles ».

- Les éléments de la brigade affectés à Oloron sont mobiles. Exemple : l'an passé, 4 militaires sont partis à Paris couvrir les Jeux Olympiques.

- L'âge minimum pour être gendarme est 18 ans (puis 3-4 mois de formation).

- Il y a 3 catégories de militaires : gendarme, sous-officier, officier.

- Les gendarmes adjoint-volontaire ont une formation de 3-4 mois.
- On peut être réserviste de 18 à 50 ans environ.

**Suite à cette première partie d'intervention, Monsieur Frédéric LOUSTAU demande au gendarme Boisseau s'il peut nous présenter l'opération « tranquillité vacances ».**

L'opération « tranquillité vacances » existe depuis 15 ans. Il est possible de s'inscrire à l'unité de gendarmerie ou sur internet.

Un dossier très complet est à renseigner : coordonnées, personnes à prévenir, informations diverses sur l'habitation, etc.

La brigade dispose d'un téléphone « gps » avec le circuit des maisons à surveiller, sur lequel les militaires enregistrent leurs passages.

Il n'y a pas de fréquence précise pour les rondes de surveillance.

Une personne du public informe que la Police Municipale propose aussi ce service et effectue une ronde journalière.

Monsieur Boisseau informe qu'il est possible d'aller « visiter » une personne âgée pendant l'absence des propriétaires en sus de la surveillance des bâtiments.

Madame Bistué fait savoir que la municipalité propose aussi ce service par le biais du CCAS en plus de ceux existants déjà via le plan canicule.

Monsieur Boisseau informe qu'il peut se déplacer à domicile pour des conseils de mise en sécurité des habitations, notamment à l'occasion de déménagements, de départ, ou d'acquisition d'un nouveau logement. Pour cela, il faut prendre contact à la brigade qui vous mettra en relation avec lui.

**Monsieur Boisseau, intervenant aussi en qualité de consultant sur les problèmes de sécurité liés à internet, fait un point d'information.**

Une hausse importante des escroqueries est constatée sur internet et contrairement à ce que l'on pourrait croire, elles ne visent pas spécialement les personnes les plus âgées. Des étudiants sont aussi impactés.

En premier point, il conseille fortement d'avoir un bon anti-virus, même sur les portables, et de faire régulièrement les mises à jour proposées.

Sur les téléphones, les messages malveillants sont souvent des numéros en 06 ou 07. Il ne faut surtout pas cliquer sur le lien proposé. Le message le plus courant est « votre colis ne rentrait pas dans la boîte à lettres ».

Il ne faut jamais donner ses numéros de code, de carte bancaire etc par téléphone. En cas de doute, vous pouvez appeler votre banque.

Émerge aussi le phénomène de la crypto monnaie. Il s'agit d'un milieu compliqué. Il faut être bien renseigné avant de se lancer dans des placements.

Les personnes présentes et les élus remercient le gendarme Boisseau pour son intervention et son écoute.

## **2) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2025**

La réunion se poursuit par les questions ou remarques sur le compte-rendu de la précédente réunion :

### **Point 86 : Rue Van Gogh**

Les sapinettes n'ont toujours pas été taillées par les occupants de la maison et débordent sur le trottoir.

**Réponse apportée lors de la réunion** : Les sapinettes ont été taillées.

### **Point 94 : Travaux du Réseau de Chaleur Urbain**

Quand est-ce que les rues vont être bitumées entièrement ?

**Réponse apportée lors de la réunion** : M. Loustau répond que les tranchées ont été rebouchées et goudronnées. Il faut laisser du temps au sol « pour travailler ». Une visite conjointe des entreprises concernées et des services de voirie des 8km du circuit du réseau pour un état des lieux sera faite (prévue dans le cahier des charges).

## **3) Questions**

### **Point 99 : Rue du Layens**

a) À l'entrée de la rue, un arbre qui était sain a été abattu à la demande du riverain, au motif que celui-ci était planté à moins de 2m de sa clôture. Un participant indique que lors de la dernière réunion, il avait été demandé par plusieurs riverains que les arbres situés derrière les maisons soient élagués. Les feuilles et les bouts de branche qui tombent bouchent les égouts et abiment les panneaux photovoltaïques. La réponse qui leur avait été donnée était que ce serait fait plus tard car ce n'était pas la période, mais que les bouts de branches trop longs seraient taillés. Y-a-t-il du favoritisme dans les demandes des usagers ?

De plus, à l'automne dernier, personne n'est venu. De ce fait, les arbres sont encore plus volumineux.

**Réponse apportée lors de la réunion** : M. Loustau répond que non, il n'y a pas de différence. Cet automne, les arbres de la rue Frédéric Ozanam seront traités. Il le note personnellement.

**Réponse des services techniques** : Après avoir été sur place, nous avons pu constater que les arbres ont subi une taille il y a déjà quelques années, qu'ils sont en bon état sanitaire et qu'ils ne gênent pas la centrale photovoltaïque.

b) Le passage entre les deux maisons au droit du n°4 où se trouve le transformateur EDF est sale. Qui le nettoie ? Il y a de l'herbe, des déjections canines, des gravats.

**Réponse** : Les services techniques sont intervenus.

### **Point 100 : Salle Palas**

Le parking de 3 places qui donne sur l'Avenue de Lattre de Tassigny est squatté par les utilisateurs de la salle. Est-il possible de le classer en stationnement riverains ?

**Réponse** : Il n'est pas possible de classer ces places en stationnement riverains car il s'agit d'un parking public.

### **Point 101 : Boulevard Henri Laclau**

Au niveau de l'ancien réservoir incendie (situé à côté du parc de jeux), il y a des rats qui sortent. Il faudrait vérifier et boucher les trous.

**Réponse** : Un traitement préalable a été fait, suivi d'une dératisation.

### **Point 102 : Rue Martial Singher**

Présence de nombreux nids de poule.

**Réponse apportée lors de la réunion** : Mme Bistué indique que des travaux devraient être réalisés prochainement dans ce secteur. S'il reste de la matière, les employés municipaux passeront faire des « rebouchages » ciblés.

### **Point 103 : Rue du Pic d'Orhy**

Le chemin piétonnier entre la Mielle et l'arrière des maisons de la rue est dégradé (gravier manquant, herbes folles).

**Réponse** : Le chemin sera fourni en graviers d'ici la fin de l'année.

### **Point 104 : Rue Frédéric Mistral**

À l'entrée de la rue, les plots séparant la chaussée obligent à « mordre » sur le trottoir.

**Réponse** : Les plots ont été installés pour des raisons de sécurité (virage coupé par les véhicules arrivant du Boulevard Laclau). Ils sont flexibles et ne représente donc aucun danger pour les véhicules.

### **Point 105 : Questions diverses**

a) Présence de ragondins en bord de Mielle. Que faire ?

**Réponse apportée lors de la réunion** : Un participant (ancien spécialiste) explique qu'il ne faut intervenir en aucun cas. Il faut faire appel à un « piégeur ». Pour cela, il faut en faire la demande à l'ACCA d'Oloron qui enverra une personne habilitée.

b) Peut-on couper les branches des arbres du voisin qui dépassent sur mon terrain ?

**Réponse apportée lors de la réunion** : Il est interdit de couper les branches qui dépassent. Il faut informer le voisin de la gêne et lui demander d'agir.

c) Qui doit entretenir les trottoirs ?

**Réponse apportée lors de la réunion** : M. Loustaud déclare que chacun doit nettoyer le trottoir devant chez lui sur 30cm à l'aplomb du mur.

d) À quelle distance de la clôture peut-on planter un arbre/arbuste ?

**Réponse apportée lors de la réunion :** Pour un arbre, il faut une distance minimum de 2m. Pour un arbuste, c'est 80cm.

e) Quels sont les horaires de tonte et de bricolage ? Peut-on tondre les jours fériés ?

**Réponse :** Le Règlement Sanitaire Départemental autorise les travaux de jardinage :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

*Mme Bistué explique que la mairie communique régulièrement sur ces sujets via le magazine Inf'Oloron, réseaux sociaux etc.*

f) Une nouvelle habitante de la rue Lespy s'étonne du nombre important de câbles aériens (edf, téléphone). À terme, seront-ils enfouis ?

**Réponse :** Cette demande ne relève pas des compétences de la Ville.

g) La voirie dans son ensemble va-t-elle être refaite ?

**Réponse apportée lors de la réunion :** Mme Bistué informe qu'un plan de rénovation de la voirie est en cours. Elle cite les rues actuellement et prochainement concernées.

#### **4) Informations**

Handball : La fête des 50 ans du club a lieu le samedi 28 juin à partir de 11h30 à la salle Palas. Expo photos, démonstrations, etc, avec restauration sur place possible.

Espace France Service : Un espace a ouvert le 2 juin au 10 rue Pablo Picasso. Des conseillers sont à la disposition du public pour une aide aux dossiers.

Des postes informatiques avec accès internet sont à disposition.

12 opérateurs réunis sur place : MSA, CAF, France Titres, Assurance Retraite, URSSAF, Assurance maladie, chèque énergie, La poste, France travail, France rénov, Finances publiques, Ministère de la justice.

L'espace est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 9h à 12h.

Plan canicule : la commune a enclenché le plan canicule. Il est possible de s'inscrire auprès du CCAS ou en appelant le 05.59.39.86.42. Un formulaire sera à compléter.

Sécurité routière : la gendarmerie organise une journée thématique seniors en mairie le 16 septembre prochain. Les inscriptions se font à la brigade ou via internet.

Lunettes : Une paire de lunettes de vue (monture noire) a été trouvée au mois de mars rue du 8 mai, au niveau de l'Ets Hourtané. Il est possible de les récupérer à l'alimentation « Chez Martine ».

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la réunion se termine à 22h05.

**Prochaine réunion du Comité de Quartier : mardi 16 septembre à 20h à la salle de réunion de Palas**

## EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

### AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préserved les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux.

### UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

### Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



## VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**

**OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**

**BLOCCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES**

**Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00**

**Free Mobile : 32 44**

**Orange : 0 800 100 740**

**SFR : 10 23**

### VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

@Place\_Beauvau

[www.facebook.com/ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)



Contre les cambriolages,  
les bons réflexes !



## AU QUOTIDIEN

### PROTÉGEZ VOS ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilletton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



### SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

### SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se déclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

### NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de **participation citoyenne**. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier. dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. **Contactez votre maire, pivot du dispositif.**



Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



## AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relayer par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- **Si vous habitez Paris ou la petite couronne** (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur [www.pretecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.pretecturedepolice.interieur.gouv.fr) > Rubrique Vous aider.
- **Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne**, rendez-vous sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques

